

## Assemblée Générale du CUREJ Mardi 10 décembre

### Relevé de décisions<sup>1</sup>

---

Présents ou représentés : 26 enseignants-chercheurs. 10 doctorants. 3 BIATSS.

#### 1) Informations générales

##### ▪ Procédure de candidature aux contrats doctoraux

###### ❖ Procédure générale de l'université (contrats établissement & région)

##### 1. Dépôt des dossiers par les porteurs de projet

➤ 16/12/2024 Ouverture de la [plateforme de dépôt](#) (Normandie Université)

➤ 24/01/2025 Date limite de soumission - Clôture de la plateforme

Le dépôt du [dossier de candidature](#) est effectué par le porteur qui est un enseignant-chercheur HDR (le/la potentiel/le candidat/e n'apparaissent pas dans le dossier de candidature).

2. Classement des projets par l'unité de recherche (9 dossiers au maximum peuvent être transmis pour expertise) : au plus tard le 28 février 2025<sup>2</sup>.

3. Évaluation des projets par des experts extérieurs

4. Évaluation des porteurs de projet par l'école doctorale

5. Validation du classement des projets par la Commission recherche de l'université,

6. Sélection des doctorants par les écoles doctorales – audition des candidats (cette sélection peut être précédée d'un appel à candidature national, voire international; plusieurs candidat.e.s peuvent être auditionnés pour le même sujet). En général en juin.

###### ❖ Procédure de classement des projets par le CUREJ - phase 2

Afin de rationaliser cette procédure et de la rendre plus transparente, le Conseil d'unité a décidé de déléguer ce classement à un organe ad hoc (cf. CR du CU du 20/11/24) :

##### ➤ Composition du comité ad hoc: 6 membres :

- 2 enseignants-chercheurs relevant de la section 01
- 2 enseignants-chercheurs relevant de la section 02
- 1 enseignant-chercheur relevant de la section 03
- 1 enseignant-chercheur relevant de la section 04

Les membres de ce comité seront choisis prioritairement parmi les membres du conseil d'unité ne déposant pas de projet et parmi les collègues titulaires de l'HDR.

##### ➤ Documents à fournir au Conseil d'unité :

---

<sup>1</sup> Voir diaporama projeté en séance

<sup>2</sup> Le conseil d'unité se réunira le 9 janvier. Il classera les projets si le nombre de projets déposés est supérieur à 9. Les porteurs de projet sont invités à se manifester avant le 8 janvier 2025.

- **projet de thèse** (élaboré par la direction de thèse) (idem dossier phase 1)
- **Si candidat.e pressenti.e** : lettre de motivation du candidat, CV, ainsi que tout autre élément permettant d'apprécier le parcours du candidat. Pas d'audition des candidats à ce stade.
- Date de transmission au Conseil à préciser ultérieurement (février 2025)

#### ▪ AMI SHS REMODEL

Le projet porté par l'Université de Rouen (cf. CR AG juin 2024) a été retenu pour la seconde phase et auditionné en novembre.

Cependant, lors de la phase finale, le projet REMODEL n'a finalement pas été retenu. Six projets seulement seront financés lors de la première vague.

Merci à tous les collègues qui ont contribué au dépôt de ce projet.

#### ▪ AAP IRIHS

L'IRIHS lance son appel à projets annuel dont l'objet est d'apporter un financement complémentaire aux projets suivants :

- Aide à la publication d'ouvrages collectifs ou d'actes de colloques
- Aide à la traduction
- Complément au financement de colloques
- Soutien au dépôt d'une task force attribuée à l'aide de montage de projet de recherche ou pour la constitution d'un consortium.

#### Calendrier

##### 1. Étape 1 : sélection et classement des demandes par le Conseil d'unité du CUREJ

> projet (argumentaire 1 page maximum – budget prévisionnel) pour le **7 janvier 2025 au plus tard**.

- À adresser à Yamina: [yamina.bensaadoune@univ-rouen.fr](mailto:yamina.bensaadoune@univ-rouen.fr) ET [direction.curej@listes.univ-rouen.fr](mailto:direction.curej@listes.univ-rouen.fr)

Le CU statuera le 9 janvier 2025 au matin et les collègues porteurs des projets sélectionnés seront informés dès l'après-midi du 9 de la poursuite de leur projet en étape 2 (ou non).

##### 2. Etape 2: dépôt des projets sélectionnés par le conseil du CUREJ sur la plateforme IRIHS

Les demandes doivent impérativement être déposées **par le porteur du projet** au plus tard le 15 janvier via le questionnaire en ligne à l'adresse : <https://enquetes-ng.univ-rouen.fr/index.php/586213?lang=fr>

NB : pour les colloques, un budget prévisionnel est demandé (transport, hébergement, restauration, communication) + cofinancement (si existe)

#### ▪ Intégrité scientifique

L'OFIS communique aux centres de recherche un « kit » sur l'intégrité scientifique.

Ce kit sera envoyé à l'ensemble des membres du CUREJ.

Une action de sensibilisation sera organisée dans le cadre des séminaires d'animation mensuels.

A l'occasion de la présentation de ce kit, une discussion s'est engagée sur l'utilisation des IA génératives à la fois dans le cadre pédagogique mais aussi recherche, par les collègues comme par les étudiant.e.s. Le CUREJ entend mener une réflexion sur les apports de l'IA à la recherche juridique et sur la vigilance qu'il convient d'adopter.

Un séminaire informatif sera organisé l'an prochain dans le cadre des animations mensuelles du CUREJ<sup>3</sup>.

#### ▪ Prochaine campagne HCERES

La campagne d'évaluation de la vague B (Normandie et cie) aura lieu en 2026/27.

En 2025, il conviendra de cadrer la procédure en interne, à savoir :

- Modalités de synthèse des travaux des thèmes de recherche (à définir en CU)
- Modalités de collecte des publications des membres.

Sur ce second point les documents à renseigner fournis par l'HCERES (tableau des « données de la recherche ») permettent désormais une alimentation automatique du tableau à partir des travaux renseignés sur la [plateforme HAL](#).

Le conseil du CUREJ fera vraisemblablement le choix d'utiliser cet outil, ce qui n'est pas sans poser problème puisqu'un TRES faible nombre de collègues et doctorant.s. alimentent cette plateforme. En outre, la plupart des publications actuellement recensées apparaissent car Dalloz alimente automatiquement la plateforme. Les autres travaux de ces auteurs, publiés chez un autre éditeur, ne sont pas recensés...

**Cette extraction ne constitue donc pas une image fidèle de notre activité scientifique !**

Cela constitue donc un risque non négligeable pour le CUREJ dans le cadre de l'évaluation.

Pour remédier à cette situation, il conviendrait que TOUS les enseignants-chercheurs et doctorants créent un compte Hal et renseignent leurs publications.

L'outil n'est pas difficile à prendre en main.

Le service de documentation organise régulièrement des formations (voir <https://science-ouverte.normandie-univ.fr/hal/offre-de-formation/> ) et Yamina Bensaadune se tient à votre disposition pour vous aider le cas échéant.

**Une « dépose party » collective sera organisée le jour de la prochaine AG en Juin.**

Nous vous rappelons d'ailleurs que la communication de la liste de vos travaux scientifiques à votre centre de recherche est une obligation professionnelle...<sup>4</sup>

## 2) Activités scientifiques

### ▪ Bilan des activités 2024 (séminaires, colloques, projets de recherche, ...)

<sup>3</sup> Voir en PJ la note relative aux recommandations d'usages de l'IA présentée au Conseil d'administration du 13 décembre.

<sup>4</sup> Lors de la réunion des directeurs d'unité qui s'est tenue le 16 décembre, il a été discuté de la possibilité de conditionner les candidatures au RIPEC et à l'avancement de grade au dépôt des notices de publication sur HAL.

L'activité du CUREJ a été particulièrement nourrie cette année, notamment par l'organisation d'un certain nombre de manifestations (voir diaporama).

Il convient de noter la mise en place d'un **séminaire d'animation mensuelle** (les derniers jeudis de chaque mois à midi). Nous remercions ses initiateurs et encourageons les collègues et doctorant.s à une meilleure participation à ces séminaires dont l'objectif est non seulement scientifique mais aussi de mieux faire connaître les travaux des membres du CUREJ.

#### ▪ Soutenances de thèse

Six thèses ont été soutenues cette année et deux le seront la semaine prochaine.

**Félicitations à nos jeunes (ou futur.e.s) docteur.e.s !**

THESES SOUTENUES			
La coopération entre l'ONU et l'UA en matière de lutte contre le terrorisme. Contribution à l'étude du cadre juridique et politique de lutte contre le terrorisme en Afrique.	DIA Thierno	M. BIAD ABDELWAHAB	14/02/2024
La capacité du droit international de la biodiversité à accueillir une plus grande hybridation conceptuelle : Enquête au cœur des processus scientifiques et institutionnels de la Convention sur la diversité biologique. Une petite histoire naturelle du point de vue du droit international.	SPIELEWOY Pierre	M. PESSINA STEPHANE Mme BELAIDI NADIA	12/06/2024
Ordre public textuel et ordre public virtuel. Etude de droit international privé	NELLIS Ezra	Mme GUILLAUME JOHANNA	25/09/2024
Les idées radicales et le droit pénal	CRESCENT Flavien	M. DECHEPY JOHAN	10/09/2024
Le régime de l'obligation in solidum à la dette douanière	PULBY Baptiste	Mme LEGROS CECILE	26/09/24
La liberté contractuelle en droits des sûretés OHADA et français	Soline KETCHEUZEU NANA	M. PELLIER Jean-Denis	09/10/2024
Les conséquences du Brexit sur sur la liberté de circulation des personnes.	CRACCO Amélie	M. TCHEN VINCENT	16/12/2024
Les rapports de domination entre collectivités territoriales	LAFORGE Clément	M. HAQUET ARNAUD	17/12/2024

AG

**Projets pour 2025**

Un certain nombre de manifestations sont en cours d'organisation :

- Colloque (février ?) : La parole de l'enfant
- Journée d'étude (mardi 1er avril 2025) : IA générative et droit de la culture
- Colloque (19 juin) : Risques et logistique – le point de vue des juristes
- Colloque (juin ?) : *Les communs artificiels*
- Journée d'étude (juin ?) : *La réinstallation internationale : normes, pratiques et expériences*
- Colloque (nov/déc) : *Savoirs juridiques et décisions publiques*
- Colloque (nov/déc) : *Vulnérabilité et accès à la justice*
- Colloque (nov?) : *Les personnes sans abris*

Nous remercions les organisateurs de ces manifestations de bien vouloir anticiper au maximum l'organisation de la logistique avec le service recherche, notamment s'agissant de la date définitive et des budgets prévisionnels.

Les organisateurs des colloques d'une certaine importance sont invités à candidater à l'appel à projets de l'IRIHS.

**3) Budget du CUREJ (Point de situation budgétaire ; Orientations budgétaires)**

La dotation annuelle du CUREJ ne sera pas dépensée en totalité cette année. A la date de l'AG le reliquat prévisionnel est de l'ordre de 18 000 euros. Pour rappel, ces dotations ne sont pas reportables sur l'année suivante.

Pour l'année prochaine, aucun projet de dépense importante n'est envisagé (pas d'importante manifestation, ni d'achat de gros matériel...). Toutes les manifestations sont en général financées. Il en est de même s'agissant de la contribution aux missions des collègues et doctorant.e.s (y compris à l'étranger). Il sera cependant sans doute nécessaire de renouveler une partie du parc informatique.

Il existe une grande incertitude à ce stade sur le maintien de la dotation du CUREJ à ce niveau (probable baisse compte tenu de l'état des finances publiques...). La prochaine dotation ne sera votée qu'en février 2025.

Si la dotation de 2025 ne diminue pas de manière trop significative, il est probable qu'un reliquat important subsiste à nouveau l'année prochaine. Il est donc proposé de conserver une enveloppe destinée à un appel à projet interne de type « task force » (2 à 5KE par projet) pour permettre de lancement ou l'accompagnement de certains projets de recherche collectifs.

Après discussion, l'assemblée ne souhaite pas formaliser une procédure lourde d'appel à projets interne au CUREJ.

Nous tenons en ce cas à informer les membres qu'il est possible de formuler une demande exceptionnelle d'accompagnement aux projets collectifs, demande qui sera examinée au fil de l'eau par le conseil d'unité.

**4) Modification des statuts du CUREJ : mise à jour des thèmes - vote**

L'abandon de certains thèmes de recherche et la création de nouveaux nécessite la mise à jour des statuts du CUREJ.

Il est donc mis aux vote la modification suivante de l'article 8 des statuts :

**§1. Détermination des thèmes de recherche**

Le CUREJ encourage le développement de la recherche de ses membres autour de thèmes arrêtés par l'assemblée générale sur proposition du conseil de l'unité.

Les thèmes de recherche sont les suivants :

Activités économiques, professionnelles **et financières**

Justice

Patrimoine **et Transitions**

**Pouvoir(s) et Institution(s)**

Personne(s)

Territoires et Mobilités

- **Vote : 29 voix pour (unanimité)**

**5) Appel à candidature : responsabilité de la revue les Annales du droit (ADD) - vote**

La question de la reprise en main de la revue ADD a été débattue en AG.

Aucun candidat ne souhaitant reprendre ce projet, il est proposé de mettre fin à la collaboration du CUREJ avec les PURH et donc à la revue.

- **Vote : 28 voix pour ; 1 abstention**

La séance est levée à 13 heures.

*Toute l'équipe du CUREJ vous souhaite  
de très bonnes fêtes de fin d'année !*

